



Placement d'office en maison médicalisé

Par **christalix**, le **09/12/2009** à **20:22**

Bonjour,

Mon père , hébergé depuis plus d'une dizaine d'année chez son ex-femme(ma maman) a été diagnostiqué apres un sejour de 8 mois en hopital, atteint de la maladie de KORSAKOF (maladie du a l alcool) en 2002. Les symptomes sont la paranoia, les pertes de memoire , l'agressivité, et surtout les crises de démences. Depuis quelques mois, son comportement agressif et paranoiaque est réapparu .

Et il y a 2 semaines , il a agressé verbalement ma mère un couteau dans la main.

Ma soeur et moi -même sommes tres inquiètes de la tournure de sa maladie.

Nous l' avons emmené(après avoir négocié longuement , car sa parnoia est très accrue) en consultation a ST ANNE au C.P.O.A .qui l a renvoyé vers l hopital pour un bilan physique complet .

Celui-ci l a fais sortir, sans suivi médical, apres une nuit d'hospitalisation , un doppler et une radio des poumons.

Nous craignons les réactions de mon père a l rencontre de ma mère .

nous envisageons de le faire placé en maison médicalisé pour sa sécurité et surtout pour celle de son entourage .

Quelles sont les démarches? Devons - nous faire appel a un juge? Et si oui, Combien de temps cela prendrait-il?

Je rappelle tout de même qu on est dans une situation d'urgence.

merci a vous

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **09:30**

[fluo]UDAF du Val-de-Marne[/fluo]

3, avenue Charles de Gaulle - 94475 BOISSY SAINT LEGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 32 32

Bonjour, pour une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), contactez l'Association udaf à Boissy Saint Léger, ils vont renseigneront à ce sujet et vous aideront dans vos démarches, courage à vous, bonne journée.